



Appel à candidatures Personnalités extérieures de la commission de la recherche (CR) et de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu les articles du code de l'Éducation L712-2, L712-3 et D719-47-1 à D719-47-5,

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39,

Vu l'arrêté du Président de Toulouse INP du 28 mars 2024 décidant la tenue d'élections pour le renouvellement du conseil d'administration, de la commission de la formation et de la vie universitaire, de la commission de la recherche de Toulouse INP ainsi que les élections partielles de représentants des personnels au conseil de l'INP-ENSIACET et au conseil de l'INP-ENSEEIH de du 28 au 29 mai 2024,

Considérant que le mandat des membres de la CR et de la CFVU arrivera à échéance le 1^{er} juillet 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 :

Un appel à candidature est lancé visant à élire les personnalités extérieures de la commission de la recherche (CR) et de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) selon l'article 39 des statuts de Toulouse INP en vigueur.

Les personnalités extérieures doivent faire acte de candidature **au plus tard le vendredi 5 juillet 2024 minuit**.

Article 2 :

Le collège des personnalités extérieures de la commission de la recherche de Toulouse INP comporte 8 sièges dont 1 siège est à pourvoir par une personnalité désignée à titre personnel.

L'obligation de parité s'apprécie sur l'ensemble des 8 personnalités extérieures.



Article 3 :

Le collège des personnalités extérieures de la commission de la formation et de la vie universitaire de Toulouse INP comporte 4 sièges dont 1 siège est à pourvoir par un proviseur ou proviseur adjoint d'un lycée désigné à titre personnel.

L'obligation de parité s'apprécie sur l'ensemble des 4 personnalités extérieures.

Article 4 :

Le mandat des personnalités extérieures de ces commissions court à compter du 2 juillet 2024.

Le renouvellement des mandats intervient tous les quatre ans.

La personnalité extérieure perd son mandat du moment qu'elle perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée.

Article 5 :

Les candidatures pour chacun des sièges à pourvoir devront être envoyées par voie électronique avant **le vendredi 5 juillet 2024 minuit** aux adresses suivantes :
elections.inp@toulouse-inp.fr et dgs.inp@toulouse-inp.fr

Chaque candidat devra fournir :

- Les pièces justifiant de la catégorie pour laquelle il postule ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae.

Article 6 :

Les personnalités extérieures citées aux articles 2 et 3 seront désignées parmi les candidats par les membres élus et les personnalités extérieures de catégorie 1° de la commission à laquelle ils candidatent lors des séances du 9 juillet 2024. Les membres devront s'assurer du respect de la parité.

Article 7 :

Le 11 juillet 2024, les personnalités extérieures participeront à l'élection du vice-président Formation et Vie universitaire pour la CFVU et le 12 juillet 2024 à l'élection du vice-président Recherche et Valorisation pour la CR aux côtés des membres de la commission concernée.

Article 8 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 :

Le présent arrêté est transmis au Recteur de l'académie de Toulouse. Il est affiché dans le bâtiment de la Présidence et fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Toulouse INP.

Toulouse, le 23 mai 2024

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT

